



DOSSIER CTMR

nouvelles conditions de travail à RDS la justice demande plus de temps



LA JUSTICE DONNE RDV AU 15 NOV. 2022

Une audience d'urgence au Tribunal de Paris statuant ainsi en référé s'est déroulée le lundi 1^{er} août 2022.

La juge qui a été dépêchée sur place à la dernière minute remplaçait sa collègue souffrante ce jour là. Elle découvrait le dossier dans lequel les élus du CSE central de votre syndicat **UNSA** avec la participation des autres élus (sauf les élus de la CFE-CGC), demandaient la suspension de l'avis à rendre sur la mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail des machinistes-receveurs et personnels d'encadrement.

Cela aurait rendu inapplicable les décisions du 1^{er} août de la Direction.

Lors de l'audience, l'avocat de la Direction avait cherché à faire paniquer le tribunal en laissant entendre que si les nouvelles mesures de conditions de travail n'étaient pas appliquées, le service public de transport BUS aurait des difficultés majeures.

Le plus surprenant a été l'argument laissant entendre que les agents de BUS n'étaient pas mécontents car ils étaient tous à leur poste de travail....



L'objectif était de pousser la juge des référés à se retrancher derrière la prise de décision suivante : **NE PAS ANTICIPER LA DÉCISION DU JUGE DE FOND EN RENVOYANT AINSI LA RÉOLUTION DU LITIGE A L'AUDIENCE PRÉVUE LE 15 NOVEMBRE 2022.**

Les 1ères conséquences sur le terrain sont à l'opposé de ce que la Direction a fait croire au tribunal et elles risquent bien de s'amplifier dans les prochains jours. *La juge des référés se serait-elle faite bernée ?*

Ce sont des centaines de services qui ne sont pas assurés, des queues interminables à certains arrêts de BUS avec des temps d'attente importants entre deux passages de véhicules.

**AVEC UNSA GROUPE RATP
LES AGENTS RDS SONT DEBOUTS !**